

A propos des emplois de développement

Posté par gandolfino - 08/02/10 à 17:56

Bonjour,

Est-il possible de mettre en place un emploi de développement dans une association :

- ayant moins d'un an
- dont le siège social est dans une maison des associations
- et dont l'espace de travail se trouve chez un particulier (en l'occurrence, chez le président de l'association) ?

Merci de votre réponse.

Bien à vous, Rodolphe

=====

Re:A propos des emplois de développement

Posté par Stéphane Levannier - 09/02/10 à 10:27

Bonjour,

La réponse ne peut pas être catégorique. Cela va dépendre de nombreux facteurs comme par exemple le projet professionnel de la personne qui sera en emploi. Donc les réponses ne sont pas catégoriques et la situation exacte de l'association demanderait à être étudiée.

Pour répondre en quelques mots :

- SNC n'est pas favorable à subventionné un emploi dans une association ayant moins d'un an. En effet, généralement ces associations n'ont jamais été employeur (c'est un apprentissage complexe) et n'ont jamais eu de salarié(ce qui change beaucoup le fonctionnement de l'association). Par ailleurs, ces associations rencontrent généralement des difficultés de trésorerie qui sont sources de difficultés pour l'association et par conséquent pour le salarié (paiement des rémunérations dans les délais, charges sociales à payer, etc.)
- L'adresse d'un siège social ne pose à priori pas d'obstacle
- Par contre, un lieu de travail au domicile d'une personne est un souci : cela entraîne généralement une confusion entre domicile et travail (les quelques expériences ont toujours été négatives). Se pose également des problèmes d'assurances et d'encadrement...

Cordialement,

=====

Re:A propos des emplois de développement

Posté par gandolfino - 09/02/10 à 19:25

Merci de votre réponse.

Bien à vous, Rodolphe

=====